



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 23/01/2020

DON DE LAIT : ÊTRE AU RENDEZ-VOUS POUR LES PERSONNES QUE NOUS ACCUEILLONS



Depuis 2013, un dispositif fiscal permet aux producteurs de lait de faire don d'une part de leur production à une association de leur choix, par l'intermédiaire de leurs entreprises laitières. La campagne de don de lait 2019 a permis aux Restos du Cœur de collecter près de 2,7 millions de litres de lait, grâce à la générosité de plusieurs centaines d'agriculteurs et à l'appui de la filière laitière. On compte sur vous pour la campagne de lait 2020 : **vous avez jusqu'au 15 février pour déclarer votre don de lait à votre laiterie.**

Une mesure fiscale avantageuse

Le dispositif de don de lait s'accompagne de mesure fiscale. Les producteurs de lait qui feront un don de lait avant le 15 février à une association habilitée de leur choix, comme les Restos, pourront bénéficier **d'une déduction fiscale à hauteur de 60% de la valeur de leur don** (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'exploitation agricole). Une convention aura préalablement été établie entre l'association et la laiterie qu'elle soit de statut privé ou coopérative.

Les producteurs de lait, engagés à nos côtés

En 2019 les Restos du Cœur ont accueilli 900 000 personnes, dont 30 000 bébés. Le lait est un produit essentiel à leur alimentation. En effet, **l'association distribue plus de 20 millions de litres par an, auxquels s'ajoutent plus de 5 000 tonnes de produits laitiers (yaourt, fromage, beurre...)**. Les dons en nature sont donc vitaux pour continuer à fournir l'aide alimentaire, première étape de l'insertion.

Grâce à ces dons, les 2 013 centres des Restos du Cœur recevront des produits laitiers.

CONCRÈTEMENT POUR RÉALISER UN DON DE LAIT, QUE DOIT FAIRE LE PRODUCTEUR LAITIER ?



Se renseigner auprès de sa laiterie, privée ou coopérative, pour savoir si elle est partenaire des Restos du Cœur.



Transmettre sa déclaration de don (en litres) à sa laiterie avant le **15/02/2020**.



Votre don sera déduit du bordereau de paiement du lait du mois de **mars 2020**.



Vous recevrez des Restos du Cœur un justificatif de don avant le **31 mars 2021** qui vous permettra de bénéficier d'un avantage fiscal à hauteur de 60 % de la valeur du don.

CONTACT

presse@restosducoeur.org - 01 53 32 23 14

Retrouvez toutes nos actions sur www.restosducoeur.org ou sur :



Si vous ne souhaitez plus recevoir les actualités des Restos du Cœur, merci de bien vouloir nous contacter par mail.